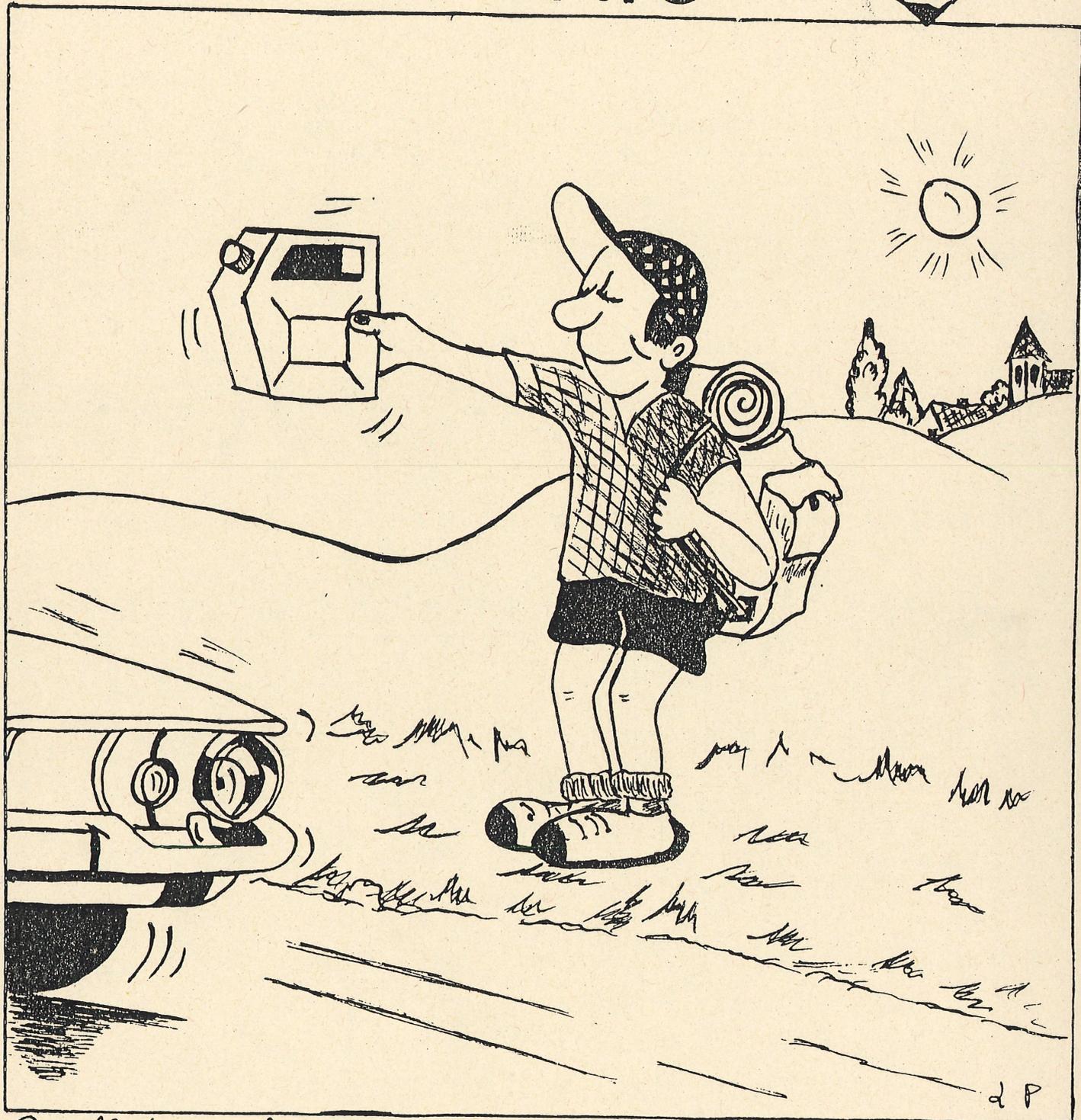


BUSSAC

N° ISSN
0766 - 2246

info

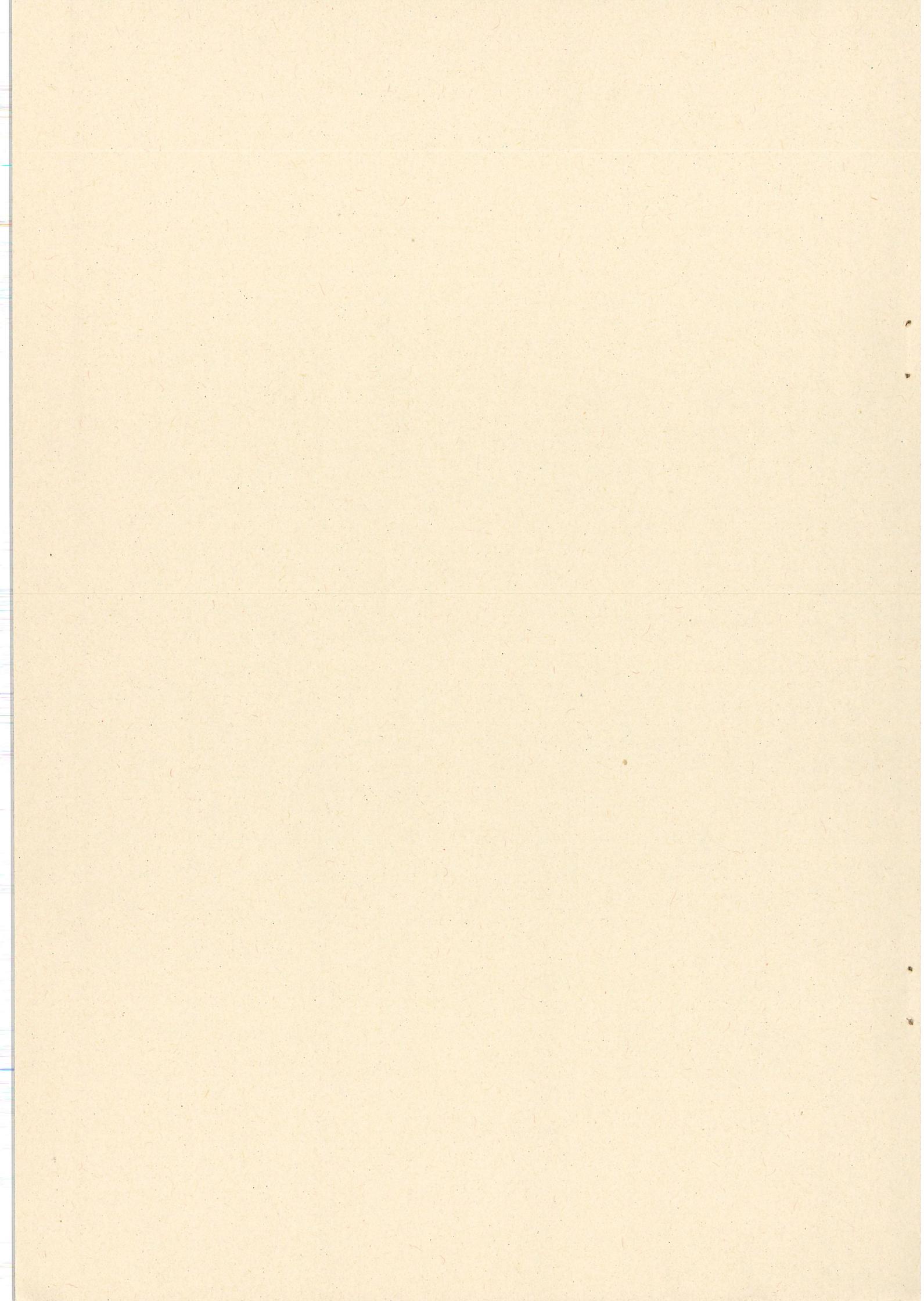


Bulletin local parution tous les 2 mois

MAJUIN

N°13

FTF 85



EDITORIAL

" SOLIDARITE "

Si nous prenons le Larousse concernant ce mot, voici ce que nous y trouvons comme définition :

" Sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle ".

C'est animé de cet esprit, de ce sentiment, qu'un soir de Janvier 1980, les participants à la première Assemblée Générale, ont adopté les statuts qui voyait la naissance du Foyer Rural Municipal de BUSSAC.

Avant ce vote, les choses n'avaient pas été faciles et il avait fallu plusieurs réunions préalables pour se mettre d'accord sur un projet global.

Mais l'idée et la volonté de tous étaient très fortes pour l'aboutissement de ce projet.

Très vite, après sa création, des Sections ont vu le jour et ont fonctionné : le Tennis de Table, le Tennis, le Comité de Jumelage furent parmi les premières à être concrétisées.

Parallèlement à ce développement, la Municipalité entreprenait la réalisation de locaux et terrains qui aujourd'hui nous sont enviés par bien d'autres communes.

D'autres sections ont vu le jour avec les nouveaux équipements : la bibliothèque, le football, la gymnastique, la musculation, le journal local, les jeux, la Randonnée Pédestre sans oublier le Comité des Fêtes et les Boules, piliers de la création du Foyer Rural.

Avec ces nombreuses activités, ce fut et c'est toujours l'occasion de rassembler, par diverses animations, le maximum de personnes de la commune.

En dehors de ces activités, cela donnait l'occasion

de fêter Noël avec les enfants des écoles, d'honorer les personnes âgées, d'organiser quelques manifestations, soit culturelles, musicales ou d'informations, enfin de faire des choses très différentes dont certaines ne peuvent pas couvrir les frais engagés.

Tout ceci s'est presque toujours passé dans les règles dont l'association s'est dotée à sa création : statuts et Règlement Intérieur.

Des Sections qui gèrent des budgets et une association qui possède une seule trésorerie.

Est-ce parce que les choses marchaient bien jusqu'ici, avec quelques ratés bien sûr, ou que l'absence de difficultés importantes ont permis un relâchement des liens qui unissaient cette grande équipe ?

Il n'en est pas moins vrai que ce bel édifice semble avoir quelques fissures uniquement par le fait que quelques-uns ne souhaitent plus voir appliquer les mêmes règles.

Ont-ils raison ? Ont-ils tort ? Seule une réponse fournie par une majorité permettrait de trancher.

Mais alors, que deviendrait le grand principe de solidarité sur lequel a été construit cet édifice ?

Car la solidarité ce n'est pas seulement des mots, mais cela se mesure par des actes, une participation, un esprit.

L'aide mutuelle dans le Foyer Rural, c'est faire en sorte que tous ensemble, nous poursuivions le même but pour le bien-être de tous et non pas pour le plaisir de quelques-uns.

" Aidons-nous mutuellement, la charge des malheurs en sera plus légère " (Florian - L'Aveugle et le Paralytique)

Serions-nous devenus subitement trop heureux pour faire preuve d'incapacité à nous retrouver tous ensemble pour continuer à bâtir et développer ce Foyer Rural ?

De tout coeur j'espère bien que non !

Le Vice-Président,
Roland MONGET.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

C.N.E.P.S.
Centre National Français d'Enregistrement
des Publications en Série
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
Département des Périodiques
58, rue de Richelieu

75084 - PARIS CEDEX - 02 -

UN NUMERO INTERNATIONAL NORMALISE D'IDENTIFICATION ISSN

(International Standard Serial Number) est désormais attribué par le Centre National Français d'Enregistrement des Publications en Série à chaque nouvelle publication en série éditée en France, c'est-à-dire aux bulletins, revues, journaux, publications annuelles ou à périodicité plus espacée etc...

Il doit être reproduit sur chaque fascicule ou volume en haut et à droite de la couverture en deux groupes de 4 chiffres séparés par un tiret et précédés du sigle ISSN.

Ce numéro constitue une référence simple et sans ambiguïté et doit faciliter l'identification de votre publication.

L'ISSN est indissolublement lié au titre normalisé de la publication appelé titre-clé, chaque changement de titre entraîne donc l'attribution d'un nouvel ISSN.

Les éléments d'identification de votre publication sont établis comme suit :

ISSN	:	0766 - 2246
Titre-clé	:	BUSSAC Info
Ville	:	BUSSAC
Date de départ	:	1983

27-01-85	BUSSAC	1	VARAIZE	0
03-02-85	MIGRON	3	BUSSAC	1
17-02-85	BUSSAC	3	MATHA	0
24-02-85	SAINT-CESAIRE	1	BUSSAC	3
03-03-85	BUSSAC	2	POURSAY GARNAUD	1
17-03-85	CHERBONNIERES	11	BUSSAC	0
24-03-85	BUSSAC	3	CHAPELLE DES POTS	2
14-04-85	THORS SONNAC	4	BUSSAC	1
21-04-85	BUSSAC	0	SIECQ	1

STAGE de FOOTBALL à S^T MARIENS

Nous avons rendez-vous à 6 h 45, Place d'ORON-LA-VILLE le 2 Avril 1985. Nous devons prendre le train à 7 h 22. Nous sommes 19 à partir. Une ambiance sympathique règne. Nous avons 3 accompagnateurs : Robert ALLINAND, Roland GAGNARD, Jean-Pierre MAULAVE. A l'arrivée à SAINT-MARIENS, Monsieur Raymond MAURICE nous fait visiter le Centre où se déroule le stage.

Après le petit déjeuner, Laurent, l'éducateur nous présente le planning. Ensuite, échauffement, Test Cooper (course d'endurance de 12 mn) se suivent au stade. L'heure du déjeuner est enfin arrivée. De nouveau, entraînement et tests se succèdent jusqu'à 17 h 30. De retour au Centre, nous regardons une cassette vidéo sur la préparation de l'Equipe de France.

A l'heure du dîner, nous sommes surexcités en prévision du match qui nous attend. L'heure fatidique est déjà là. L'équipe adverse, de Saint-Ysan, mène dès le début du match, après une panne de projecteurs en 2ème mi-temps, nous égalisons. SAINT-YSAN remonte le score en 3ème mi-temps, 2 à 1 mais en dernière minute, soutenus par des Bussacais venus nous supporter nous égalisons.

Assemblée Générale du B.C.F. du 19 Juin 1985

La séance est ouverte à 18 h 05 par le Président de la section Football, monsieur Roland GAGNARD. Il remercie les personnes présentes et fait part des excuses de Monsieur le Maire, représenté par Monsieur René BOURAUD et celles de Monsieur le Président du Foyer Rural, représenté par Monsieur Roland MONGET.

La secrétaire, Madame Christiane GENAT, nous présente le résultat obtenu par l'équipe Séniors, en Promotion de 2ème Division:

1- Championnat Aunis Saintonge, Poule F

- 11 équipes dont un forfait général(Mazeray)
- 18 matchs joués
- 36 buts marqués
- 32 buts encaissés
- 12 matchs gagnés
- 6 matchs perdus

L'équipe est classée 4ème avec 42 points.

2 - Coupe du District Aunis-Saintonge

Le B.C.F bat Aumagne 2 à 1

Le B.C.F est battu et éliminé 8 à 1 par Mazeray

3 - Coupe du Cente-Ouest

Le B.C.F est éliminé au 1er match par SAINT-AMAND-DE-BOIXE: 5 à 2.

4 - Coupe du Challenge

Le B.C.F est éliminé au 1er tour par SAINT-HILLAIRE, 2 à 1.

L'assemblée applaudit les Séniors pour leur 4ème place au Championnat Aunis-Saintonge.

Ensuite, le Président Roland GAGNARD nous présente les

scores obtenus par l'équipe Minime :

La saison a été bonne .

Port-D'Envaux a déclaré un forfait général.

- Le B.C.F a battu Saint-Jean-D'Angély 3 à 0, sous la pluie et sur un terrain boueux.
- Le B.C.F avec seulement 10 joueurs et dans la boue a perdu contre l'U.S.C.C 3 à 2.

B.C.F - Aulnay 1 à 1

B.C.F - Ecoyeux 2 à 1, sous la pluie

B.C.F - Saint-Jean-D'Y 3 à 1

B.C.F - U.S.C.C 4 à 1

B.C.F - Aulnay 2 à 1, sous la neige

B.C.F - Ecoyeux 4 à 1

6 matchs gagnés, 1 match nul, 1 match perdu

21 buts marqués - 9 buts encaissés

L'équipe minime, catégorie C, poule E est classée 1ère.

L'Assemblée applaudit chaleureusement ces jeunes joueurs et leurs dirigeants.

5 joueurs deviennent Cadets à la prochaine saison.

Le Trésorier Daniel VINCENDEAU nous présente le bilan financier du B.C.F.

Il rappelle que l'an passé, le B.C.F n'a dépensé que 1 200 Francs sur les 3 000 F de la subvention allouée par le Foyer Rural. Actuellement, les comptes ne sont pas définitifs, la saison n'est pas encore terminée. Notons en recettes : 1 030 F de calendriers, 260 F du Scrabble, 2 445 F pour le Tournoi Minime qui a été une réussite. Les dirigeants ont été aidés en cette occasion par les parents des jeunes joueurs.

Il y a eu 1 075 F de frais de déplacement dont le stage de Saint-Mariens et 5 069 F de frais d'équipement.

Momentanément, il y a un léger déficit de 585 F, mais

700 F de trajet et l'argent des licences ne sont pas rentrés. Il y aura le tournoi Sénior, ce qui laisse espérer un bénéfice appréciable.

Les frais de fonctionnement sont réglés par les recettes des matchs, malgré le peu de spectateurs présents cette saison. La situation financière est bonne.

La constitution d'une équipe Cadet est prévue pour la prochaine saison, il nous faut prévoir des frais d'équipement importants. Le public n'a pas de question à poser, les applaudissements clotent le rapport du bilan financier.

Nous passons au renouvellement partiel du bureau 85/86. Le Président Roland GAGNARD rappelle à l'Assemblée que le B.C.F comprend 17 membres élus pour 2 ans.

Messieurs COUPRIE et Christian MENAUD sont démissionnaires. Madame Christiane GENAT, Messieurs Joël CLINCKEMAILLIE, Jacky GENAT, Roger MAZEMONDET, Jacques MONGET, Jean-Pierre MONGET et Gérard SEMON sont en cours de mandat.

Messieurs Robert ALLINAND, Roland GAGNARD, Michel JACQUES, Eric MONGET, Bernard MIGNON, Marcel PELTIER et Daniel VINCENDEAU sont membres sortants.

Il manque 10 membres : 8 seront élus pour 2 ans, 2 pour 1 an par tirage au sort parmi les nouveaux candidats.

Sont candidats et ont obtenus :

- ALLINAND Jena-Marc	: 22 voix
- ALLINAND Marie-Claude	: 21 voix
- ALLINAND Robert	: 26 voix
- CHABOT Edouard	: 24 voix
- GAGNARD Roland	: 24 voix
- JACQUES Michel	: 26 voix
- MONGET Eric	: 24 voix
- MOREAU Régis	: 23 voix
- PELTIER Marcel	: 16 voix
- SAVARIT Jacques	: 25 voix
- VINCENDEAU Daniel	: 26 voix

Il y a 28 votants, 26 bulletins exprimés et 2 bulletins nuls exprimés, la majorité est de 15 voix.

Monsieur Marcel PELTIER ne sera pas réélu.

Les applaudissements saluent cette nouvelle équipe.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Serge PROUZAT s'excuse de son retard, il assistait à l'Assemblée générale du Football à FONTCOUVERTE qui voudrait justement savoir si la saison prochaine les communes s'associeront encore pour la formation des équipes.

Le président Roland GAGNARD ne voit pas d'objection au rapprochement entre les deux communes.

L'effectif serait peut-être pour BUSSAC de 8 minimes et 7 cadets. VENERAND a sollicité Monsieur Robert ALLINAND pour connaître s'il était possible de rapprocher nos deux communes au niveau Cadet. Le B.C.F se rendra à la réunion du 4 Juin à VENERAND.

Monsieur Daniel VINCENDEAU demande ce qu'il en est de l'aménagement des vestiaires, de la pose des fenêtres et des bancs. Monsieur Roland MONGET répond pour le Foyer Rural : au sein du Conseil d'Administration du Foyer Rural, il n'en a pas été question; mais à l'origine, les bancs étaient prévus. Ils ont été remplacés par des chaises en attendant leur construction. Ils sont nécessaires. Quant au nouveau local, dans le dernier BUSSAC-INFO, la Municipalité avait fait savoir que l'aménagement devait être terminé dans les plus brefs délais.

Monsieur France BEDOCHAUD prend ensuite la parole en tant que Conseiller Municipal délégué à l'entretien des bâtiments communaux: il rappelle que le nouveau local est un bâtiment communal et qu'il n'est pas uniquement réservé aux Sections Tennis et Football mais à toutes les Sections sportives. Les aménagements extérieurs sont à la charge des sections.

La fenêtre et la porte manquantes seront installées la semaine prochaine, le côté Tennis a été aménagé le premier à cause du Tournoi qui doit commencer le 3 Juin.

Les bancs sont en construction.

Il nous apprend que la lumière devant être amenée sur le parking, la Muncicipalité profitera peut-être de cette ligne supplémentaire pour installer le courant dans les locaux.

Le Président Roland GAGNARD nous informe qu'il y a eu des problèmes de disparitions de marchandises en stock dans le local actuel.

Le Trésorier désire connaître le nombre de personnes pouvant être transportées dans le fourgon municipal et qui doit payer l'assurance couvrant les locaux et les équipements du B.C.F.

Réponses : le fourgon peut contenir 12 personnes plus le chauffeur et c'est le Foyer Rural qui règle les assurances.

Monsieur France BEDOCHAUD nous annonce sous toute réserve, que le terrain pourrait être équipé de 2 lampes de 500 Watts sur des poteaux de 10 mètres de hauteur.

Monsieur Roland MONGET prend la parole et renouvelle les excuses du Président Jacky CHARENTAIS en déplacement. C'est avec plaisir qu'il le remplace et il ne considère pas sa présence comme une corvée. Il est heureux de constater la forte participation des dirigeants, des parents, et des joueurs Minimes à cette Assemblée, de même que sur le terrain lors des matches. Par contre il est déçu par la faible participation des joueurs seniors qui auraient dû être là aujourd'hui.

Il estime que c'est très bien d'être 4ème cette année en Championnat Aunis-Saintonge pour les Seniors et que les résultats des jeunes sont encourageants.

L'élection est positive. Le Foyer Rural par le B.C.F est actif et fait preuve de vie.

Il est très important de voir des parents accom-

pagner leurs enfants, ils se sentent motivés, ce sont de futurs seniors.

Il ne faut pas oublier que le Foyer Rural n'existerait pas s'il n'y avait pas de section. Il est enthousiaste quand il voit l'année positive du B.C.F. Certaines activités rapportent de l'argent au Foyer Rural, d'autres en perdent. Le but principal n'est pas de gagner de l'argent, mais de créer des activités sportives et intellectuelles. Les subventions servent à couvrir les déficits.

Il a pu obtenir un jeu de maillots jaunes offert par ROND POINT COOP pour l'équipe Séniors.

Il nous rappelle que les Jeux Intervillages entre autre permettant de rapporter de l'argent et il sollicite des footballeurs pour les Jeux du 7 Juillet 1985.

Le président Roland GAGNARD le remercie sincèrement et Monsieur Roland MONGET est vivement applaudi.

Monsieur Roland GAGNARD en profite pour nous annoncer deux autres bonnes nouvelles :

- Messieurs SUIRE, Jacques et Jean-Pierre MONGET nous ont fait connaître un arbitre officiel, Monsieur Batiste MICHEL.

- R.T.L nous offre un jeu de maillots pour les minimes.

C'est sous les remerciements et les applaudissements que sera close la séance. Il est 19 h 40.

La Secrétaire de la Séance,
Chantal CHABOT.

16 Mai 1985

1^{er} TOURNOI MINIMES de FOOTBALL à XI

POULE A

TONNAY - CHARENTE
BUSSAC - sur - CHARENTE
BEURLAY

Matches de Classement

TONNAY-CHARENTE	4	BEURLAY	1
BUSSAC s/ Chte	0	TONNAY Chte	2
BEURLAY	1	BUSSAC s/ Chte	2

- 1) TONNAY-CHARENTE 6 P
- 2) BUSSAC-sur-CHARENTE 4 P
- 3) BEURLAY 2 P

POULE B

SAINT - JEAN - D'ANGELY
ECOYEUX
LES GONDS

Matches de Classement

ST JEAN D'Y	3	ECOYEUX	0	0
LES GONDS	0	ST JEAN d'Y	2	2
ECOYEUX	1	LES GONDS	1	1

- 1) ST JEAN D'ANGELY 6 P
- 2) LES GONDS 3 P
- 3) ECOYEUX 3 P

FINALES

BEURLAY	4	ECOYEUX	1
BUSSAC-sur-CHARENTE	0	LES GONDS	1
TONNAY-CHARENTE	3	ST JEAN D'ANGELY	2

CLASSEMENT

- 1° - TONNAY - CHARENTE
- 2° - ST JEAN D'ANGELY
- 3° - LES GONDS
- 4° - BUSSAC - sur - CHARENTE
- 5° - BEURLAY
- 6° - ECOYEUX

Meilleur Buteur PLAINAUD ST JEAN D'ANGELY 5 Buts
 Meilleur Tireur (jeu) GRAVAILLAC BUSSAC - sur - CHARENTE 6 Têtes

Joueurs de BUSSAC ayant participé au Tournoi

Sébastien	GRAVAILLAC	Dominique	SINTES
Mickael	VINCENDEAU (Cap.)	Cyrille	SAVARIT
Sébastien	MONGET	Olivier	GINGUENAUD
Laurent	PALADIN	Emmanuel	BRUCHET
David	PIMIENTA	Freddy	SABOURIN
Cyrille	JACQUES	Romuald	ARNAUD
Tony	BOUCHERIE	Jérôme	VINCENDEAU
Bruno	PATROUILLAULT	Olivier	CHABOT

.../...

Les Arbitres

Mr MAULAVE J.P.
 Mr BITEAU J.
 Mr JUILLET B.
 Mr LAROCHE
 Mr FRONTIER
 Mr CHARNEAU

BUSSAC - sur - CHARENTE
 TONNAY - CHARENTE
 TONNAY - CHARENTE
 ECOYEUX
 ECOYEUX
 FONT COUVERTE

Que toutes les personnes et organismes qui ont offert des Coupes pour récompenser les joueurs en soient très sincèrement remercier, à savoir :

- B O I S S E R V I C E
- Graineterie T R U F F A U T
- Station Service G A U D I N
- C R E D I T A G R I C O L E
- C A I S S E D' E P A R G N E
- F O U C A U L T Photo
- D O M B E C K Sport
- B A R N ' S Générale Utilitaire
- B A N Q U E P O P U L A I R E
- D A P A C O
- S O F A S

La Section

Membres du Bureau

SAISON 1985-1986

Président	CLINKEMAILLIE Joël	La Roche	74.00.22
Vice-Président	GAGNARD Roland	Bois Chardon	93.11.15
Trésorier	WINCENDEAU Daniel	Les Deaux	74.64.73
Trésorier-Adjoint	MONGET Jacques	Les Guilloteaux	74.08.32
Secrétaire	GENAT Christiane	Les Eperches	74.50.22
Secrétaire- Adjointe	ALLINAND M.Claude	Les Bacheliers	74.50.31
Responsable Jeunes	ALLINAND Robert	P.N. 242	93.46.25
<u>Membres :</u>	ALLINAND J-Marc	Les Bacheliers	74.50.31
	CHABOT Edouard	Les Chaumes	74.17.15
	GENAT Jacky	Les Eperches	74.50.22
	JACQUES Michel	Les Motillons	74.09.57
	MAZEMONDET Roger	Les Gds Champs	74.09.63
	MONGET Eric	Les Guilloteaux	74.10.41
	MOREAU Régis	Les Motillons	74.53.38
	SAVARIT Jacques	Les Pts Champs	93.27.25
	SEMON Gérard	Port Berteau	93.52.04

RANDONNEES PEDESTRES

C'est une nouvelle section du Foyer Rural Jusqu'ici, elle a très peu fait parler d'elle, pourtant, elle revendique le droit à l'existence et souhaite prendre sa place dans l'association.

Voici la composition de l'équipe qui

l'anime :

- Présidente : Madame Pierrette MENAUD
- Vice-Président : Monsieur Pierre BAUDY
- Secrétaire : Monsieur Roland MONGET
- Secrétaire-Adjoint : Monsieur Michel BRIENT
- Trésorier : Monsieur Michel DELAVAI
- Trésorière-Adjointe : Madame Nicole GUITER

Ses buts :

- Développer la marche de randonnée et la découverte de sentiers
- Développer la course à pied par l'initiation et l'entraînement, par la participation à des courses populaires ainsi que par l'organisation d'épreuves.

PARIS-VERSAILLES 1985

Il s'agit d'une course populaire qui rassemblera encore plus de 20 000 participants sous la Tour Eiffel le Dimanche 27 Octobre à 11 heures. La distance de 17 kms est à accomplir selon son rythme, marche ou course, dans une ambiance bon enfant puisque les départs s'échelonnent toutes les 2 mns par vague de 2000 concurrents.

Il y a toujours du monde derrière soi.

L'année dernière 35 Bussacais avaient fait le déplacement en car et en sont revenus ravis.

Cette année avec la Section Randonnées Pédestres, nous recommandons l'expérience. Un car tout confort nous emmènera tôt le matin pour nous ramener le soir même.

BUSSAC SUR CHARENTE

Circuit de l'Abbaye et Charmeneuil : 10km-2h30mn
 Départ : place d'Oron la ville (école)
 Paysage : taune.

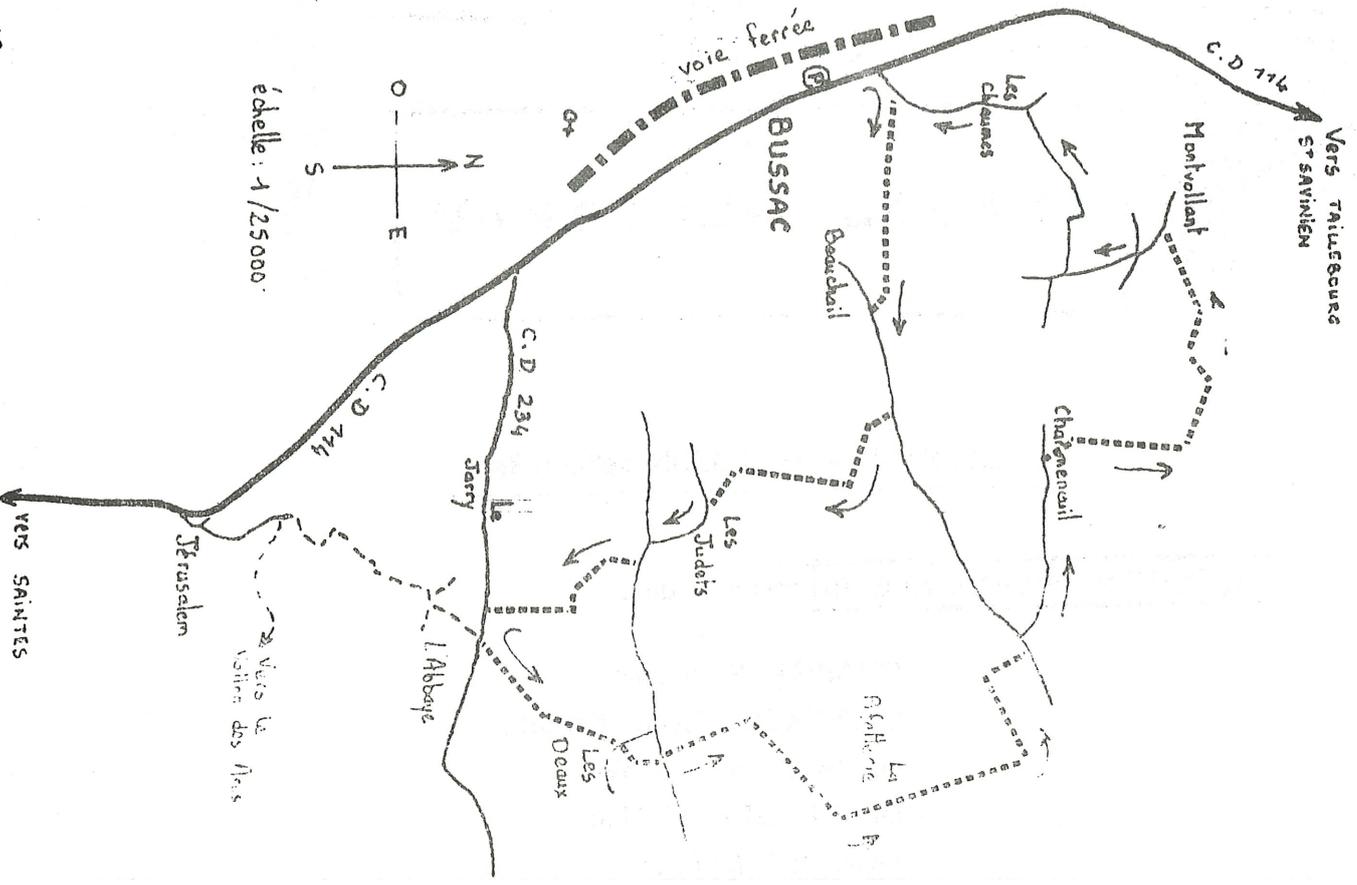
Partir de la place d'Oron en empruntant le C.D 114 vers Taillebourg jusqu'à la station ESSO. Prendre à droite vers "Les Chaumes" puis à droite un chemin rampant la colline de "Beauchail". Prendre à gauche la petite route puis droite, encore à droite à travers le bois. Traverser le village de "Judet" par la route, puis au croisement prendre à gauche et aussitôt à droite pour descendre dans le bois et remonter sur la colline de Jarry.

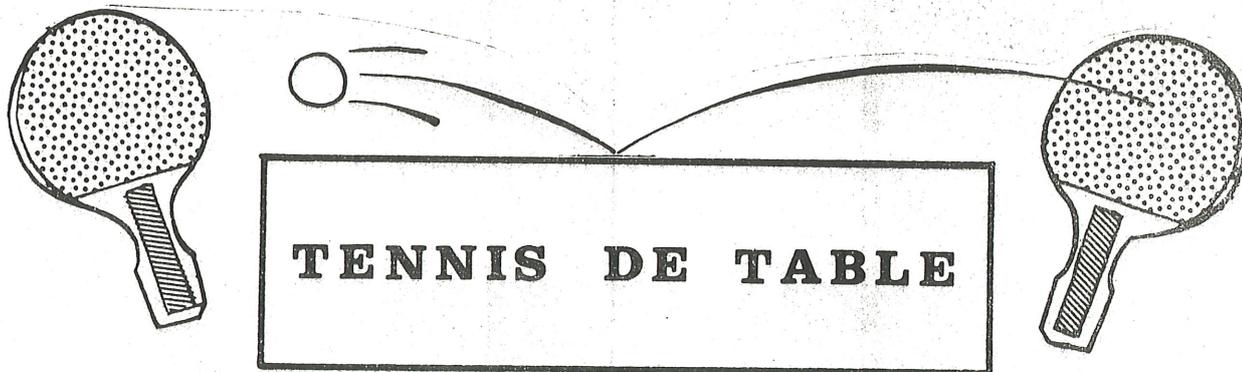
Sur une à gauche le C.D 234, nous passons à 150m d'une très ancienne albâtre dont aujourd'hui il ne reste plus rien sinon quelques rares fondations. Repartir aussitôt à gauche sur un chemin descendant en sous-bois au village des "Deaux". Tourner à gauche après la première maison et filer sur un chemin ombragé. Vient à droite à travers les prés jusqu'à la mare de "la Pifaterie". S'avancer vers l'ancienne ferme. Longer une vigne à main gauche puis prendre à gauche sitôt le bois. Cheminer entre les vignes, et tourner à droite pour déboucher sur une petite route. La suivre un instant à gauche puis à droite celle qui mène à : "Charmeneuil". Tourner à droite devant les maisons et dévaler vers une combe boisée. (Dans le bois, on peut voir l'ancien puits du village avec son treuil).

Le chemin gagne la colline opposée et sort des bois. Suivre à gauche le sentier qui redescend à "Montvollant". Prendre à gauche la rue en pente du village (à gauche ancien four encore en bon état). Remonter la colline en face (petite route) prendre à droite jusqu'aux maisons des "Chaumes" et à gauche pour rejoindre la place d'Oron.

Autre point de départ possible : (une partie non balisée) 3km de plus. Départ : lieu-dit "Jérusalem" sur le C.D 114.

Parking facile dans la partie délaissée du virage rectifié. Descendre devant les maisons. La petite route devient chemin qui débouche jusqu'au ruisseau de "l'Escambouille". (Ne pas suivre à droite le sentier jarry vers le valon des Arcs (foncouverte)) le traverser et remonter (chemin à droite) sur l'autre versant du coteau en se dégageant du bois. Longer à main gauche le bosquet rencontré. On arrive au lieu-dit "L'Abbaye". Suivre ensuite le cheminement balisé décrit après l'Abbaye mentionnée au début... du village des "Chaumes" on prendra à gauche vers "Beauchail" le reste sans changement également jusqu'à "chez Judet" - "l'Abbaye" et retour au point de départ.





RESULTATS de la SAISON 1984-1985

EQUIPE de REGIONALE III formée de :

- CHABOT Stéphane
- CLINCKEMAILLIE Benoit
- DANIAU Jean-Louis
- DELAURENS Nicolas
- MONGET Bruno
- MONGET Philippe
- PIMIENTA David
- PIMIENTA Paul

DERNIERS RESULTATS :

13^{ème} journée : BUSSAC 13 - CHEF-BOUTONNE 7
13^{ème} journée bis : BUSSAC 13 - SAINT-YRIEIX 7

14^{ème} journée : JONZAC 14 - BUSSAC 6
14^{ème} journée bis : P.T.T. ANGOULEME 8 - BUSSAC 12

CLASSEMENT DEFINITIF : 4^{ème} sur 10 équipes évoluant en poule C
de Régionale 3 .

BILAN

Si on compare le classement de cette année (4^{ème} / 10) avec celui de l'année précédente (9^{ème} / 10), on peut dire que le niveau de l'équipe s'est amélioré. Cette amélioration s'explique par une plus grande maturité des jeunes joueurs de l'équipe et également par leur meilleur niveau technique.

QUEL AVENIR ?

Nous pouvons être raisonnablement ambitieux et viser l'accession à la REGIONALE II à condition d'augmenter le sérieux et l'efficacité de nos entraînements. A plus long terme, nous devons penser à renouveler les joueurs actuels qui partiront un jour ou l'autre : or sur ce point, la situation est inquiétante et chacun doit faire un effort dans le club pour amener des nouveaux jeunes à un niveau compétitif le plus rapidement possible.

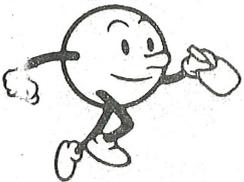
Paul PIMENTA

EQUIPE d' U.F.O.L.E.P.

Notre équipe d' U.F.O.L.E.P. qui était en D I cette année n'a fini qu'à l'avant dernière place malgré son acharnement et sa combativité. Les rencontres furent âprement disputées et les matchs se révélèrent d'un bon niveau technique.

L'Equipe était composée de :

- MAILLET Delphine
- LAMIT Sébastien
- CHABOT Stéphane
- CHABOT Michel
- MONGET Philippe



Je remercie les différentes personnes qui nous ont accompagnés aux rencontres jouées à l'extérieur.

Philippe MONGET

— EQUIPEMENT DE LA SALLE DE PING - PONG EN RIDEAUX —

La Section Tennis de table remercie la Municipalité pour l'installation de rideaux formés de lamelles orientables qui permettent d'ouvrir les fenêtres et donnent un meilleur éclairage dans la salle (d'où des économies d'électricité). Cette nouvelle installation nous donne entière satisfaction.

EQUIPE DE DEPARTEMENTALE II

Matches aller

Journée n° 1 (30/9/84)	MIRAMBEAU " A "	-	BUSSAC " B "	12-8
Journée n° 2 (07/10/84)	BUSSAC " B "	-	ARTHENAC "B"	16-4
Journée n° 3 (14/10/84)	USSCC " E "	-	BUSSAC "B"	11-9
Journée n° 5 (11/11/84)	BUSSAC " B "	-	ROYAN "C"	13-7
Journée n° 6 (02/12/84)	MARIGNAC	-	BUSSAC "B"	9-11
Journée n° 7 (06/01/85)	BUSSAC " B "	-	CHAMPAGNAC "A"	5-15
Journée n° 8 (13/01/85)	OSTREA - LA TREMBLADE	-	BUSSAC "B"	15-5

Matches retour

Journée n° 9 (27/01/85)	BUSSAC "B"	-	MIRAMBEAU "A"	8 - 12
Journée n° 9b (17/02/85)	ARTHENAC "B"	-	BUSSAC "B"	3 - 17
Journée n° 10 (24/02/85)	BUSSAC "B"	-	USSCC "E"	12 - 8
Journée n° 12 (17/03/85)	ROYAN " C "	-	BUSSAC " B "	14 - 6
Journée n° 12b (24/03/85)	BUSSAC "B"	-	MARIGNAC	17 - 3
Journée n° 13 (14/04/85)	CHAMPAGNAC "A"	-	BUSSAC "B"	16 - 4
Journée n° 14 (21/04/85)	BUSSAC "B"	-	OSTREA - LA TREMBLADE	4 - 16

Barrage

Pour se maintenir en DEPARTEMENTALE II, BUSSAC a gagné par forfait de l'équipe adverse.



• DEPART DU TRESORIER M. DOGNETON •

Pour des raisons professionnelles , notre trésorier nous quitte après avoir assuré ses fonctions de la manière la plus parfaite qui soit.

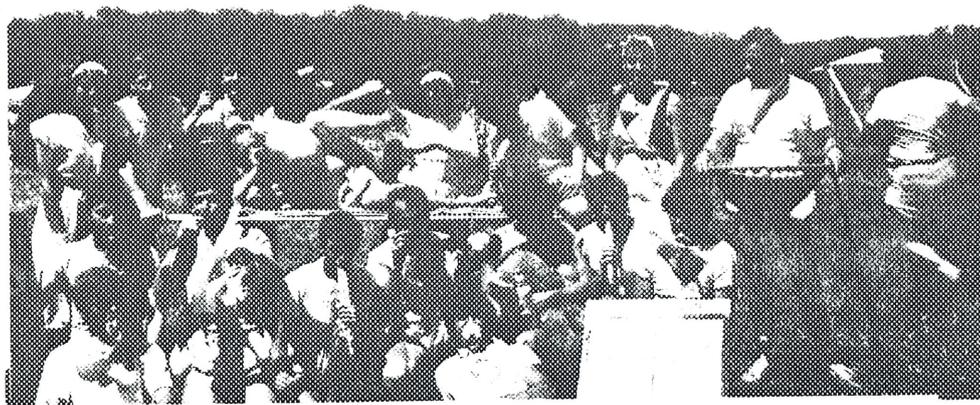
Qu' il en soit ici sincèrement remercié au nom de tous les membres du club : nous garderons de lui le souvenir d' un homme efficace dans sa tâche de trésorier qu' il a su mener avec beaucoup de gentillesse et de compétence.

JEUX INTERVILLAGES

Ils se sont déroulés le Dimanche
7 Juillet 1985 au DOUHET, commune
organisatrice cette année.

Les autres communes en présence étaient :

- BUSSAC s/ CHARENTE
- CHANIERES
- FONTCOUVERTE
- PORT - D'ENVAUX
- ST HILAIRE - de - VILLEFRANCHE



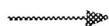
La vaillante équipe de BUSSAC,
qui malheureusement -compta deux blessés (heureusement
sans gravité) ne termina qu'en 5^{ème} position -

7 à 800 personnes n'avaient pas hésité à faire le déplacement pour encourager leurs équipes sous un soleil implacable.

Malgré cette chaleur, les multiples gâteaux variés, fabriqués par nos dames de Bussac furent très appréciés. Qu'elles en soient toutes remerciées.

Chaque commune n'avait pas manqué d'imagination pour les costumes.

BUSSAC et sa nursery pendant le défilé.



C'est finalement LE DOUHET qui remporta la victoire finale, mais tout se termina dans la joie et la bonne humeur par un bain "souvent forcé".

Le traditionnel Tir à la Corde

Conseil d'Ecole

En présence de 7 membres du Conseil d'Ecole, de Monsieur le Maire, de Monsieur JOUET, Délégué Départemental et des enseignants, le Conseil d'Ecole s'est réuni à l'école Samedi 15 Juin à 9 heures.

L'ordre du jour en a été le suivant :

1 Informations :

- parution des programmes de l'école élémentaire en livre de poche.
- édition d'un livret concernant la sécurité à l'école, livret qui a été distribué aux parents participant aux activités scolaires.
- communication aux parents des nouveaux horaires à la rentrée faisant apparaître une heure d'instruction civique.
- information sur la possibilité d'aménagement du temps scolaire à la rentrée.
- composition et attribution des nouveaux conseils d'école à la rentrée.
- Informatique : deux ordinateurs viennent d'être livrés à l'école. L'utilisation pendant et en dehors des heures de classe sera précisée à la rentrée.
- Aménagement de la cour de l'école primaire dans le prolongement de ce qui a été réalisé à la maternelle.
La possibilité d'aménagement du terrain en herbe contigu à la cour des grands est envisagée. Il en sera discuté au Conseil d'Ecole de rentrée.
- Futurs Conseils d'Ecole : Comme il est prévu par la législation, les réunions les plus importantes et les plus longues auront lieu le samedi matin.

2 Restaurant d'enfants

Un congélateur sera acheté pour la rentrée prochaine, certaines conditions d'approvisionnement devant se modifier en septembre.

3 Camping à l'école :

Monsieur GUILLORY ayant proposé d'organiser le mardi soir 25 Juin une soirée pique-nique et projections pour les parents et élèves de la maternelle suivie d'une nuit sous lat tente dans la cour de l'école pour les élèves volontaires, le projet est accepté par la Municipalité et le Conseil d'Ecole.

4 Voyages :

Un voyage sera organisé le mardi 25 Juin, à LA ROCHELLE pour les élèves des trois classes primaires.

Déjà les élèves de CM2 sont allés visiter le Collège Agrippa D' Aubigné le 22 juin et les élèves de la maternelle sont allés à SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP voir leurs correspondants et à ROYAN pour une journée à la plage.

5 - Bilan des ateliers à l'école :

Ces ateliers avaient lieu tous les quinze jours à l'école le mardi, de 14 h à 15 h 30 encadrés par les enseignants et environ 16 parents d'élèves).

Malgré quelques défauts de fonctionnement, le bilan semble positif. Ce projet sera donc reconduit l'an prochain.

6 - Interventions de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire demande aux enseignants de prévoir les travaux d'entretien nécessaires dans le groupe scolaire pendant les vacances.

Il demande aussi à tous les membres présents de penser à l'aménagement du nouveau terrain compris entre le stade et la première maison.

De plus, il fait savoir au Conseil que Monsieur le Maire de SAINTES propose aux Communes de participer au financement du Conservatoire de Musique ce qui permettrait aux enfants de ces communes d'y accéder sans tarif spécial.

Enfin, il nous livre l'information suivante : Dans le cadre de la décentralisation, Monsieur le Maire de SAINTES demande à la Municipalité de BUSSAC quelle position elle envisage d'adopter sur la loi du 22 Juillet (Article 23) qui prévoit que les frais de scolarité des enfants domiciliés à BUSSAC et allant à l'école à SAINTES en primaire ou en maternelle soient à la charge de la commune de résidence.

Le Conseil d'école prend la résolution suivante : la Municipalité ayant réalisé ces dernières années de nombreux travaux à l'école de façon à ce que les conditions d'accueil des élèves en maternelle et en primaire soient les meilleures possibles dans leur commune, il est hors de question de financer leur inscription dans une école quelconque de SAINTES sauf s'il s'agit d'un enseignement non dispensé à BUSSAC (Perfectionnement, etc....)

Pour les enfants actuellement inscrits à SAINTES un avis favorable pourrait être donné à leur demande de dérogation pour l'achèvement du cycle en cours (maternel ou primaire). S'il y a de nouveaux inscrits à SAINTES à la rentrée de septembre, la résolution sera appliquée.

Le problème de la garderie des élèves avant 9 heures et après 17 heures étant posé, le Maire suggère aux représentants des parents d'élèves d'effectuer une enquête afin de déterminer le besoin et s'engage à mettre en place ce service dès la rentrée prochaine si la nécessité en apparaît.

A la suite du Conseil d'école une autre réunion a eu lieu pour la préparation de la kermesse de l'école du 23 Juin.

- INFORMATIONS MUNICIPALES -

REUNION DU 08 MAI 1985

Le Mercredi 08 Mai, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie. Au cours de cette séance, les décisions suivantes ont été prises :

- Réfection de la toiture de la Sacristie :

Le responsable des Bâtiments communaux informe le Conseil qu'il est urgent d'entreprendre la réfection de la toiture de la Sacristie.

Ces travaux devront être exécutés dans les meilleurs délais par l'Entreprise LECOMTE, pour un devis d'un montant H.T de 4 230 Francs. La dépose des tuiles existantes sera effectuée par les employés communaux.

- Aménagement du Presbytère :

Après examen de l'avant-projet établi par les services techniques du S.I.V.O.M, il est décidé qu'un tirage sera effectué et remis à chaque conseiller municipal pour une étude approfondie à la suite de laquelle le choix définitif sera arrêté.

La proposition de la SEMIS concernant le financement de l'opération est examinée. La décision sera arrêtée après étude d'autres possibilités.

- Travaux du Village des Guilloteaux :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre de l'Entreprise MARCHAT-MONNIER confirmant le début des travaux pour la deuxième quinzaine du mois d'août.

- Legs COUPRIE :

Le Maire invite le Conseil à désigner une

jeune fille devant bénéficier, en 1985, du legs fait par Monsieur Jean COUPRIE à la Commune de BUSSAC-SUR-CHARENTE. Il désigne à l'unanimité Melle BARITEAU Isabelle, née le 10 Mai 1967 à SAINTES pour recevoir le dit legs (50 F).

- Lettre de l'Association des riverains de la Charente-Maritime concernant le projet de déclassement de l'ancien C.D 127 qui menait à l'ancien pont de TAILLEBOURG.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal exprime son double souci :

1)° de ne pas s'immiscer dans les décisions d'une commune voisine.

2)° de voir réaliser tous aménagements susceptibles de faciliter l'écoulement des eaux en période de crue.

REUNION DU 21 JUIN 1985

Le Vendredi 21 Juin, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie:

- Scolarisation extérieure d'enfants résidant à BUSSAC:

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire du 22-03-85 relative à la mise en oeuvre du transfert de compétence en matière d'enseignement. Concernant la répartition entre Communes de charges de fonctionnement et d'annuités d'emprunt des écoles accueillant des enfants de plusieurs communes, le Conseil Municipal estime, qu'en raison des dépenses engagées au cours de ces dernières années afin d'assurer dans les meilleures conditions la scolarisation préélémentaire des enfants de BUSSAC, il est hors de question de supporter la charge financière consécutive à la scolarisation extérieure d'enfants de la Commune.

Toutefois des dérogations à ces dispositions pourraient être accordées pour les enfants :

- relevant d'enseignement spécialisé
- ayant actuellement entamé un cycle (préélémentaire ou élémentaire) dans une autre commune - jusqu'à l'achèvement du cycle en cours .

Ces dispositions sont conformes à l'avis exprimé lors du Conseil d'Ecole réuni le 15 Juin 85.

- Création d'un service de Garderie :

Après examen des résultats de l'enquête actuellement en cours, un service de Garderie sera créé pour la prochaine rentrée scolaire, si la nécessité en apparaît .

- Tarif du ticket de Cantine - Rentrée scolaire 85/86

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de porter à 7 F 15 le prix du ticket de cantine.

- Groupe scolaire :

L'achat d'un congélateur d'une plus grande capacité (600 l environ) est souhaité et sera installé pour la prochaine rentrée scolaire.

D'autre part, à la suite d'une décision ministérielle de l'Education Nationale, la livraison de 2 ordinateurs à l'Ecole de BUSSAC a eu lieu récemment.

- Participation communale au Conservatoire de Musique de SAINTES :

Sur la demande du Conservatoire de Musique de SAINTES, le Maire propose au Conseil Municipal de verser une participation de 5 Francs par habitant, souligne l'intérêt de ce service rendu aux communes avoisinantes et souhaite une capacité d'accueil satisfaisante afin de reconduire cette participation.

- BATIMENTS COMMUNAUX :

MAIRIE : La réfection de la toiture de la Mairie est envisagée prochainement. Mr BEDOCHAUD

présente au Conseil Municipal qui retient, après délibération, les devis des entreprises consultées :

- L'Entreprise LECOMTE 25 361 F
- L'Entreprise DEMAZOIN 4 910 F

EGLISE : Les travaux de couverture de la Sacristie sont terminés. Le plafond sera réalisé par les employés communaux.

VOIRIE :

Monsieur DANIAUD fait part au Conseil Municipal de " point à temps " exécutés par l'Equipement sur les chemins environnant le village " Les Guilloteaux ".

S.I.V.O.M - Proposition de modification des statuts :

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Sous-Préfet de SAINTES a notifié une délibération du Comité Syndical du SIVOM, décidant une modification des statuts pour permettre d'apporter éventuellement une aide aux entreprises en difficultés et notamment à la Société d'Exploitation des Abattoirs de SAINTES. Le Conseil Municipal a voté sur cette proposition : Pour : 0
Contre : 12 - Abstentions : 2.

Lutte contre les RAGONDINS dans la vallée " de la Charente "

Monsieur DANIAUD Jean, Maire-Adjoint assistait à cette réunion pour représenter la Commune de BUSSAC/S/CHTE.

Après avoir procédé à l'appel et à la présentation des personnes convoquées, le Président CHABASSE confirme le but de la réunion, c'est à dire le problème des ragondins dans la vallée de la "Charente".

Depuis déjà deux ans, la DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT avait demandé qu'un traitement soit effectué sur le cours de la " CHARENTE " et que à l'effet d'assurer un maximum d'efficacité, il serait nécessaire d'y inclure les communes riveraines, notamment celles dont les canaux se jettent dans la " CHARENTE ".

Monsieur Alain GUERRY, l'un des 2 techniciens de la Fédération explique la mise en place des appâts, leur efficacité, leur conséquence.

Monsieur BAURION fait remarquer qu'il ne faut pas oublier les étangs ou certains lieux en dehors des rivières, souvent source de réinfestation.

Après de nombreuses questions, sur les dates à retenir, en fonction des récoltes en place (Maïs notamment) sur le passage des bateaux sur la CHARENTE, sur le piégeage et ses réglementations, il a été arrêté d'un commun accord qu'un traitement pourrait être mis en place dans la première semaine d'octobre, qui est apparue la plus propice, les radeaux devant être acheminés fin Septembre. La part financière d'un traitement, à la charge des utilisateurs est le suivant :

- Nombre de radeaux au km, variable selon l'infestation : 4 à 5, habituellement 5; - Nombre de poses : 4 à 5, une par semaine, pendant 4 à 5 semaines.

- Nombre de kg de carottes par pose et par radeau :
2, 4, 4, 4, 2, soit : 14 à 16 kgs (en moyenne 15 kgs)
par radeau, soit : $15 \times 5 = 75$ à 80 kg de carottes
préparées empoisonnées au km de rivière.

Etant entendu que sur des rivières comme
la " CHARENTE ", il faut mettre des radeaux de chaque
côté.

Le kg de carottes livré est rétrocedé
actuellement au prix de : 4,50 F, ce qui fait que le
km de rivière traité revient en moyenne à :

- 4,50 F x 80 kgs = 360 à 400 F.

Il a été évoqué les difficultés de pose des
radeaux sur les toutes petites rivières.

Le kilométrage des rivières par commune a
ensuite été discuté; tout d'abord, il ne s'agit que
des communes bordant la " CHARENTE ", le coût du
traitement de la rivière " CHARENTE " de la limite
du département, voire jusqu'à COGNAC, et en aval jus-
qu'à SAINT-SAVINIEN, reste à la charge de la DIRECTION
DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT.

Monsieur le Président du S.I.V.O.M de SAINTES,
par précédent courrier, a signalé que le S.I.V.O.M
prendrait en charge la totalité de cette dépense (dans
la limite de ses crédits).

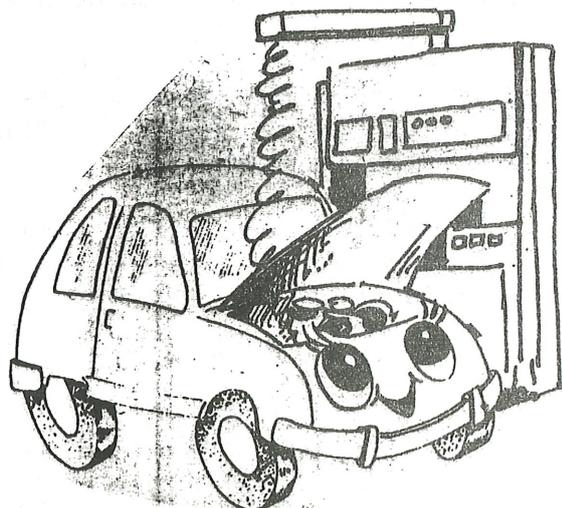
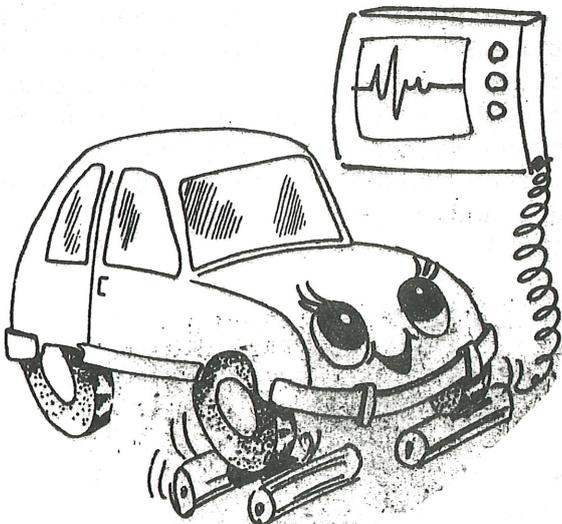
A partir du 29-09-85 l'heure
légale sera retardée d'1 heure
(et se trouve désormais en avance
d'1 heure sur sa fixation en
temps universel.)

CONTROLE des VEHICULES de + de 5 ans

La décision du Gouvernement d'instituer un contrôle technique obligatoire pour les véhicules légers de plus de cinq ans d'âge s'est traduite sur le plan réglementaire par deux arrêtés en dates des 4 et 5 Juillet, publiés au Journal Officiel du 12 Juillet 1985.

Ces arrêtés prévoient que les contrôles en cause seront effectués dans des centres agréés par les Préfets, Commissaires de la République.

Ci-joint la copie de l'arrêté de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du département de Charente-Maritime, fixant au Mardi 1er octobre 1985 la date d'application de ces mesures de contrôle, ainsi que la liste des 21 centres qui ont fait l'objet, à ce jour, d'un agrément.



DE LA

CHARENTE-MARITIME

A R R Ê T É

~~ARRÊTÉ~~DIRECTION DE
LA RÉGLEMENTATION

3ème BUREAU

mise en place dans le Département de la
Charente-Maritime, des dispositions concernant
les visites techniques de certains véhicules de plus
de cinq ans d'âge

Le Préfet,
Commissaire de la République
du Département de la Charente-Maritime,

VU le Code de la route et notamment ses articles R106, R112, R113, R118, R121 et R122,

VU l'arrêté du 4 juillet 1985 relatif aux visites techniques de certains véhicules automobiles de plus de cinq ans d'âge,

VU l'arrêté du 5 juillet 1985 modifiant l'arrêté du 5 novembre 1984 relatif à l'immatriculation des véhicules,

VU l'arrêté du 19 juillet 1954 modifié relatif à la réception des véhicules automobiles,

VU la circulaire n° 85-50 du 8 juillet 1985 relative aux visites techniques de certains véhicules de plus de cinq ans d'âge,

A R R Ê T É :

ARTICLE 1er. - A compter du 1er octobre 1985, la délivrance dans le département de la Charente-Maritime, de certificats d'immatriculation dans une série normale concernant les véhicules automobiles de plus de cinq ans d'âge désignés ci-après est subordonnée, à l'occasion de tout changement de propriétaire ou de locataire, à la présentation, en sus des pièces habituellement exigées, d'un certificat de moins de six mois remis par un centre de contrôle agréé dans un département attestant que le véhicule concerné a subi une visite technique selon la norme AFNOR NF-X-50-201 (édition de novembre 1980).

Ce certificat appelé "Certificat de passage dans un centre de contrôle" doit être conforme au modèle annexé à l'arrêté susvisé du 5 juillet 1985 (J.O. du 12 juillet 1985), modifiant l'arrêté du 5 novembre 1984 relatif à l'immatriculation des véhicules.

Dans le cas où l'immatriculation des véhicules est subordonnée à une réception à titre isolé, le procès-verbal de réception remplace le certificat visé à l'alinéa ci-dessus.

.....

ARTICLE 2.- Les dispositions de l'article 1er ci-dessus s'appliquent aux véhicules d'un P.T.A.C. inférieur ou égal à 3,5 tonnes du genre :

- voiture particulière (abréviation "VP"),
- camionnette (abréviation "CTTE"),
- véhicule automoteur spécialisé (abréviation "VASP") ou d'un genre ancien correspondant (abréviation "VTST" ou "VTSU"), à l'exception des véhicules de collection.

ARTICLE 3.- Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime, Les Sous-Préfets, Commissaires-Adjoints de la République des arrondissements de ROCHEFORT, SAINTES, SAINT-JEAN D'ANGELY et JONZAC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, publié et affiché dans toutes les communes du département.

Pour ampliation
pour le Secrétaire Général
et par délégation

LA ROCHELLE, le 22 09 85

Le Préfet,
Commissaire de la République,

Bernard GRASSET




R. LIEGE

DE LA

CHARENTE-MARITIME

DIRECTION DE
LA RÉGLEMENTATION

LA ROCHELLE, LE 4 SEP. 1985

3ème BUREAU

CONTROLE TECHNIQUE DES VEHICULES LEGERS DE
PLUS DE CINQ ANS D'AGE

Liste des centres de contrôle technique agréés

Arrondissement de LA ROCHELLE :

- Automobile- Club de la Charente-Maritime
 - Centre mobile n° 41
 - Centre mobile n° 137
- 32, rue Dupaty - B.P. 1061 - 17007 LA ROCHELLE-Cedex

- Etablissements Bernard PRIVAT S.A.
99 boulevard de Cognehors - 17003 LA ROCHELLE-Cedex

- Centre de contrôle technique automobile - M. DOMBECK
ZAC de Beaulieu - 17138 PUILBOREAU

- Garage BRENUCHOT
1, avenue Guiton - 17005 LA ROCHELLE

- Garage de la Cailletière
17740 SAINTE MARIE DE RE

- Garage CHATAIGNIER
Avenue Jean-Paul Sartre - ZAC - Villeneuve les Salines - 17001 LA ROCHELLE

Arrondissement de ROCHEFORT :

- Royan Auto-Bilan - S.A.R.L. LEGAY-VILLAIN
Rue Denis Papin - Z.I. - 17200 ROYAN

- Auto-Bilan - C.T.A.S. - M. AUGER
R.N. 139 - 17700 SURGERES

- RICHARD S.A.
38, rue Lavoisier - Zone commerciale - 17200 ROYAN

- Rochefort-Automobiles
136, avenue Diéras - 17302 ROCHEFORT

- Garage ZANKER S.A.
76, rue Gambetta - 17300 ROCHEFOUPT

Arrondissement de SAINTES :

- Auto-Bilan SAINTES - M. COUPEY
9, Petite Rue Pont Amillion - 17100 SAINTES
- Garage ARDON
Route de Bordeaux - LES GONDS 17105 SAINTES CEDEX
- BAGONNEAU S.A.
44, avenue Jules Dufaure - 17100 SAINTES
- Garage MARQUIZEAU
B.P. 59 - 17800 PONS
- S.A.V.I.A.L. S.A.
Z.I. des Charriers - Route de Bordeaux - 17100 SAINTES
- Garage GABARDOS
PISANY 17600 SAUJON
- Garage DAVID
BOUGNEAU 17800 PONS
- Garage ROYAN-AUTO-LOISIRS
4, route de Royan - 17600 MEDIS

Arrondissement de JONZAC :

- Etablissements BELOT et Fils
Place du Champ de Foire - 17500 JONZAC
- Garage AVRARD Jacky
Le Bois du Bourg - GERMIGNAC 17520 ARCHIAC
- S.A. Garage BOUTEILLER
Les Chataigniers - 17130 MONTENDRE

Arrondissement de ST. JEAN D'ANGELY :

- Etablissements SANTURET
17400 SAINT JEAN D'ANGELY
- Garage NOURAUD-AMY et Cie
27, avenue du Point du Jour - 17400 ST. JEAN D'ANGELY-CEDEX
- Garage ROY
Route de St. Jean d'Angély - 17350 ST. SAVINIEN

CENTRES DOMICILIES HORS DEPARTEMENT :

- Auto-Bilan POMMERIE Philippe
24490 LA ROCHE CHALAIS
- Auto-contrôle Station Mobile
Place Lafayette - B.P. 57 LA BAULE CEDEX

- TRANSFUSION SANGUINE -

On nous prie de communiquer :

Le Centre de Transfusion Sanguine de SAINTES a de grandes difficultés à faire face à une demande de sang de plus en plus importante.

Pour permettre au corps médico-chirurgical de mener à bien sa mission et PRESERVER LA SECURITE DU MALADE, nous devons prélever près de 400 flacons de sang par semaine.

Or, de moins en moins de Donneurs de Sang Bénévoles se présentent sur nos lieux de collectes et ce, pour de nombreuses raisons. Aussi, lançons-nous une campagne d'information sur l'ensemble de notre secteur sur le thème " LE MANQUE DE SANG DANS NOTRE REGION ".

QUELS EN SONT LES RISQUES POUR CHACUN D'ENTRE NOUS ?

Afin de contacter un maximum de Donneurs potentiels âgés de 18 à 60 ans, nous organisons des réunions partout où un rassemblement d'au moins 15 personnes est possible. A savoir : Clubs de loisirs, Clubs sportifs, écoles, casernes, entreprises, associations, municipalités, groupes divers etc

Ces réunions d'une durée moyenne d'une heure se déroulent ainsi :

- accueil
- projection du film " Le Sang" (15mn)
- commentaires
- nos difficultés Causes et Remèdes
- Questions diverses

Il est important, pour la réussite de ces réunions que des responsables locaux nous contactent. Aussi, nous vous serions reconnaissants de diffuser très largement cette lettre.

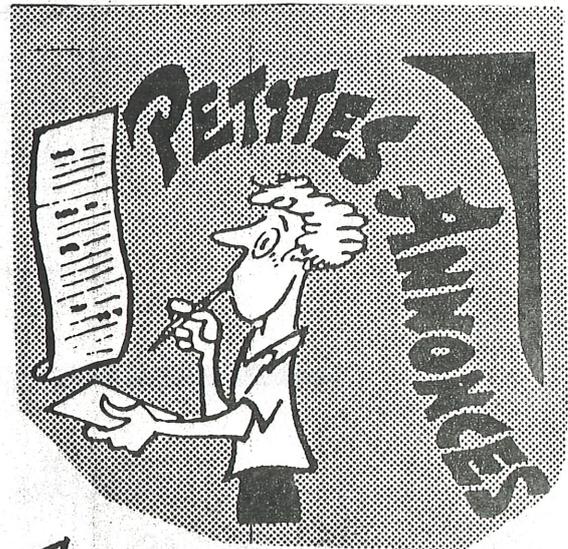
COMMUNIQUE

Une section locale de l'Association Départementale des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé a été constitué le 13 Avril 1985 à SAINTES.

Cette section locale a pour objet notamment de défendre les intérêts matériels et moraux des victimes du S.T.O.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à Monsieur Marcel ROUSSEAU, délégué de la Section locale " Les Murailles " I7 610 CHANTIERS, en indiquant leurs nom, prénom et adresse.

Donnerait Cours
D'ANGLAIS
Téléphoner au
74.14.48



Mme MAILLET
"Le Bourg" Cherche enfant
à garder ou minages
à faire -
Tél : 93.79.40

• LISTE ELECTORALE CONSULAIRE •

En application de l'Article 9 du Décret N° 6I-923 du 3 Août 1961 modifié, un exemplaire de la liste des électeurs de la Commune appelés à prendre part à l'élection pour le renouvellement des membres des chambres de Commerce et d'Industrie de LA ROCHELLE et ROCHEFORT et des délégués consulaires, qui aura lieu le 18 Novembre 1985, a été apposé à la porte de la Mairie depuis le mois d'août 1985.

Cette liste peut être consultée sans frais par toute personne ayant capacité pour être électeur ou éligible dans la circonscription. Entre le 16 Août et le 15 Octobre inclus, tout ayant droit remplissant les conditions ci-dessus peut exercer un recours, soit qu'il se plaigne d'avoir été indûment omis, soit qu'il demande la radiation d'une personne physique ou morale dûment inscrite, soit qu'il conteste le classement des électeurs dans les catégories professionnelles des chambres de Commerce et d'Industrie.

A compter du 01.11.85,
le Secrétariat de la Mairie
sera ouvert de 16^h à 18^h
(Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi, Vendredi)